

Domaine Public

1 8 0 4

Edition PDF
du 1er décembre 2008

Les articles mis en ligne
depuis DP 1803
du 24 novembre 2008

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un
point de vue de
gauche, réformiste
et indépendant.

En continu, avec
liens et réactions, sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

Ueli éligible

Les conditions préalables à la participation de l'UDC
au Conseil fédéral sont-elles abandonnées?
(André Gavillet)

L'élection d'un Zurichois au Conseil fédéral serait-elle conforme à la Constitution?

Depuis la disparition de la clause cantonale, l'exigence
de représentativité régionale du Conseil fédéral tombe
en désuétude (Alex Dépraz)

Cachée derrière la crise économique, une crise écologique majeure

Le rapport biennal du WWF sur l'état de la Terre est à
prendre en compte lorsqu'il est question de relance,
ou pour compléter la comptabilité nationale
(Daniel Schöni Bartoli)

Les bilatérales menacées par un champ de mines

L'alignement obligatoire sur l'UE compromet
davantage la démocratie suisse que ne le ferait
l'adhésion pure et simple (Albert Tille)

Age de la retraite: après l'échec de la thèse et de l'antithèse, à quand la synthèse?

Une mise en perspective des solutions et stratégies
aptes à surmonter le blocage sur la retraite flexible
(Jean-Daniel Delley)

Quand les parents sont divisés dans les cantons

Les scrutins alémaniques sur l'harmonisation scolaire
proposent une leçon en demi-teinte (Eric Baier)

Causons justice!

Une tentative de dialogue
entre le pouvoir judiciaire vaudois et la population
au résultat frustrant (Alain Robert)

Art et Politique

Un colloque récent a rappelé que création artistique et
activité politique sont comme deux soeurs
(Invité: Pierre Jeanneret)

Ueli éligible

Les conditions préalables à la participation de l'UDC au Conseil fédéral sont-elles abandonnées?

André Gavillet (30 novembre 2008)

27 novembre. Le groupe parlementaire UDC choisit son ticket pour la succession Schmid. Ce sera ceux qui en douze ans ont fait de l'UDC le premier parti de Suisse: Blocher et Maurer. Le bouledogue et le carnassier-amène.

29 novembre. L'assemblée des délégués de l'UDC, à une écrasante majorité, décide de faire campagne contre la reconduction et l'extension de l'accord passé avec l'Union européenne sur la libre circulation des personnes.

Il y a un an, la non-réélection du conseiller fédéral Blocher avait été expressément motivée. D'une part le style des campagnes publicitaires UDC était jugé intolérable, tel le mouton noir expulsé. D'autre part le soutien aux accords bilatéraux était présenté comme le minimum

programmatique exigible. Ces conditions n'étant pas remplies, Christoph Blocher, qui de surcroît avait fait la démonstration de son mépris de la collégialité, ne fut pas réélu.

Un an plus tard, plus d'exigences préalables. Ueli Maurer serait éligible. Il est pourtant pleinement responsable du style xénophobe des campagnes UDC, et son parti vient de s'engager dans une opposition bien arrêtée aux bilatérales.

Quelle incohérence politique!

Deux explications. La première, celle de la prudence et de la lâcheté. Rejeter clairement l'UDC dans l'opposition, c'est la rendre furieuse, avide de revanche, s'engageant à fond contre les bilatérales. En revanche, si elle devient à demi

gouvernementale, son opposition sera affaiblie par la collégialité. Ueli Maurer sera appelé à défendre la position du Conseil fédéral.

La deuxième raison tient à la guerre de succession latente. Pascal Couchepin, sa présidence achevée, devrait annoncer son départ. Son siège sera disputé par le PDC qui ne cache pas son ambition. Dès lors, le choix de l'UDC sera décisif. Mieux vaut donc la ménager, dès maintenant.

Ce mélange fade-écœurant de prudence et de reniement, d'exigences devenues molles, de successions ouvertes en permanence mais non déclarées, n'a plus rien à voir avec la clarté de la confrontation et la recherche de la concordance.

C'est le point bas de la politique suisse.

L'élection d'un Zurichois au Conseil fédéral serait-elle conforme à la Constitution?

Depuis la disparition de la clause cantonale, l'exigence de représentativité régionale du Conseil fédéral tombe en désuétude

Alex Dépraz (26 novembre 2008)

Les candidats à la succession de Samuel Schmid sont légion. La salle des pas perdus bruit de nombreux noms. On parle beaucoup de l'étiquette partisane, du profil politique ou encore du sexe du prochain

élu. Mais l'origine cantonale ou régionale du candidat ne retient guère l'attention. Si personne ne paraît vouloir de Christoph Blocher, ce n'est pas en raison de ses origines zurichoises.

Jusqu'en 1999, l'ancienne Constitution fédérale interdisait à deux personnes originaires d'un même canton de siéger simultanément au Conseil fédéral. Dans les années 1990, l'élection de Ruth

Dreifuss puis la candidature de Gilles Petitpierre – dont les origines cantonales avaient fait débat – ont remis en cause la pertinence d'une règle si rigide. Mais, le Parlement avait refusé de supprimer cette «*clause cantonale*» de la nouvelle Constitution. Il considérait la question comme politiquement si sensible qu'il l'a renvoyée à une votation ultérieure. Lors de celle-ci, le constituant avait finalement, à une nette majorité des trois quarts, accepté la suppression de la clause cantonale.

Dans la pratique, la règle a vite rejoint le rayon des archives. Dès le 1er janvier 2004 et l'élection de Christoph Blocher, deux représentants zurichois vont siéger simultanément au Conseil fédéral pendant la durée de toute la législature. Pendant la campagne que nous vivons pour élire le successeur de Samuel Schmid, la question n'est pas évoquée.

Pourtant, la Constitution n'est pas entièrement muette sur le sujet. L'article 175, al. 4 prévoit que «*les diverses régions et communautés linguistiques doivent être équitablement représentées au Conseil fédéral*». Cette disposition a été introduite pour remplacer la défunte clause cantonale. La pratique de l'Assemblée fédérale se montre de longue date respectueuse d'un certain équilibre entre les

communautés linguistiques. A l'exception peut-être de la Suisse italienne qui n'est plus représentée au gouvernement depuis la démission de Flavio Cotti en 1999. L'autre élément - la représentation des diverses régions – doit assurer une certaine dispersion géographiques des membres du Conseil fédéral.

Jusqu'ici, la clause cantonale et une certaine tradition permettaient d'atteindre cet objectif. Ainsi, le canton de Berne – le plus peuplé de la création de l'Etat fédéral jusqu'en 1960 – détenait quasiment un siège de droit divin au Conseil fédéral. Tel était le cas également du canton de Zurich et dans une moindre mesure du canton de Vaud. Pour ainsi dire, le fauteuil qu'occupe actuellement Samuel Schmid a toujours été bernois depuis 1848 (cf. le tableau disponible sur wikipedia). La seule interruption fut le mandat du Grison Léon Schlumpf entre 1980 et 1987. Mais, pendant cette période, Willy Ritschard, puis Otto Stich, deux Soleurois et donc originaires du Mittelland même si le deuxième avait un accent bâlois, siègent également au gouvernement. Jusqu'à maintenant, le Conseil fédéral a donc presque toujours compté au moins un représentant bernois, un représentant zurichois et un

romand. De qui assurer un certain équilibre régional.

La situation serait plus déséquilibrée si, pure hypothèse, un Zurichois ou un Schaffhousois était élu au Conseil fédéral pour remplacer Samuel Schmid. Le gouvernement compterait en effet cinq membres originaires de la Suisse orientale et de la région zurichoise, si on y inclut l'Argovienne de la vallée de la Reuss Doris Leuthard, pour deux représentants des extrémités de la Suisse romande que sont Genève et Martigny. Une répartition des conseillers fédéraux sur une carte donnerait l'impression d'un désert sur le plateau entre Zurich et Genève.

La règle constitutionnelle est très souple et ne fait l'objet d'aucune sanction. On peut bien sûr se réjouir que désormais les idées politiques d'un candidat jouent un rôle plus important que la question de son domicile. Mais, les institutions helvétiques sont aussi le produit d'une recette complexe dont fait partie l'équilibre régional. Une appartenance qui peut jouer un rôle déterminant dans certaines décisions, par exemple celles concernant les infrastructures. Au moins, la candidature de l'écologiste Luc Recordon a le double avantage de la cohérence politique et de l'équilibre régional!

Cachée derrière la crise économique, une crise écologique majeure

Le rapport biennal du WWF sur l'état de la Terre est à prendre en compte lorsqu'il est question de relance, ou pour compléter la comptabilité nationale

Daniel Schöni Bartoli (25 novembre 2008)

L'automne 2008 a vu la parution du rapport du WWF intitulé *Planète vivante*. Il s'agit d'un document publié tous les deux ans et qui établit un bulletin de santé de la Terre, du moins de sa partie vivante. Il aboutit à un calcul de l'empreinte écologique de l'humanité sur la planète et un état de l'évolution des espèces animales, ainsi qu'à des propositions de stratégies pour l'avenir.

Si son élaboration implique de nombreux éléments et des calculs complexes, le principe de l'empreinte écologique est relativement simple: il s'agit de convertir les sollicitations de l'être humain vis-à-vis de son milieu naturel en hectares puis de comparer ce résultat avec le nombre d'hectares disponibles pour la vie humaine sur la planète. Les chiffres du WWF sont terrifiants: l'humanité consomme annuellement presque 30% de ressources de plus que ce que la Terre peut lui offrir!

Le mode de vie occidental, en train de se généraliser, n'est pas généralisable. Il est très probable que la majorité de nos contemporains l'ont compris, mais sans pour l'instant en tenir compte. Ainsi, en Suisse, nous vivons largement au-dessus de nos «*moyens*» écologiques, en consommant 2,4 fois ce que des ressources partagées entre tous les terriens pourraient nous permettre. Notre situation n'est pas encore intenable, parce

qu'une partie significative des habitants de cette planète vit très en dessous de nos standards de consommation. Mais l'évolution en cours est en train de rapprocher à toute vitesse le moment auquel la question du nécessaire partage va intervenir avec force dans les relations internationales. Il faut savoir que la pression de l'humanité sur l'environnement terrestre a doublé lors des 45 dernières années. Et aujourd'hui, le WWF calcule que le nombre moyen d'hectares à disposition par être humain est d'à peine plus que 2, et que la croissance démographique qui devrait porter le vaisseau planétaire à 9 milliards d'habitants d'ici le milieu du XXI^e siècle va le réduire encore. La Suisse se situe quant à elle à plus de 5 hectares globaux par personne.

En cette fin d'année 2008, les esprits sont plus inquiets de la santé financière et de la dynamique économique de nos sociétés. Or, oublier le principal danger serait une erreur majeure. Au rythme actuel, l'humanité aura besoin de 2 planètes en 2030. C'est tout une série de problèmes majeurs qui sont agendés pour les prochaines décennies: déforestation, pénuries d'eau, chute de la biodiversité, changement climatique, surexploitation des ressources, multiplication des pollutions, accumulation de déchets toxiques, etc. La surexploitation actuelle de notre «*capital écologique*» est

un non-sens sur le plan économique: l'entreprise Terre ne vit pas sur ses recettes périodiques, mais en prélevant les ressources nécessaires sur le capital de l'entreprise. N'importe quel patron sait que cela est mortel à terme.

A l'échelle mondiale, la Suisse est un petit pays, ce qui fait que nous ne nous percevons pas forcément comme un variable d'ajustement majeure. Et pourtant, nous faisons partie des «*débiteurs écologiques*» de par nos importations de ressources naturelles. En effet, il faut bien prendre conscience que des consommations de ressources, des pollutions et des prélèvements nécessaires à la production ailleurs ont pour but une consommation sur notre territoire. Le jour viendra où les créiteurs écologiques vont faire valoir leurs prétentions sur ces valeurs d'échange.

Notre comptabilité nationale (organisée autour du PIB) fait pour l'instant encore et toujours l'impasse sur la valeur des ressources naturelles. En ignorant les services rendus par l'environnement, ainsi que les pertes occasionnées par la pollution, elle nous donne des informations trompeuses sur notre capacité à affronter les difficultés à venir. Corriger notre évaluation actuelle est une priorité, et cela permettra de mettre en évidence à quel point notre gestion actuelle des transports, par exemple, n'est pas durable du tout.

C'est toute notre gestion qui est concernée et qui va devoir être revue: l'aménagement du territoire (certaines relocalisations seront certainement nécessaires), la fiscalité, la politique des

transports, l'indépendance énergétique. A l'échelle des évolutions planétaires décrites par le rapport du WWF, nous sommes en train d'accumuler du retard. Il y a urgence d'intégrer ce débat à toutes nos

décisions, même en période de récession: c'est d'ailleurs le moment où jamais de consentir les investissements nécessaires pour être prêt le jour où la crise écologique pèsera plus explicitement sur l'économie.

Les bilatérales menacées par un champ de mines

L'alignement obligatoire sur l'UE compromet davantage la démocratie suisse que ne le ferait l'adhésion pure et simple

Albert Tille (30 novembre 2008)

Un vote négatif sur la libre circulation provoquerait, on le sait, la remise en cause de sept; accords bilatéraux. C'est l'effet de la clause guillotine qui lie juridiquement l'ensemble du paquet accepté; par le peuple suisse il y a huit ans. Mais ce n'est pas tout. Un «non» poserait; un problème majeur qui conduirait à interrompre la participation de la Suisse à l'Espace Schengen. Le vice-président de la Commission européenne l'a laissé clairement entendre à Eveline Widmer-Schlumpf en déplacement à Bruxelles à l'occasion de l'entrée en force des accords Schengen-Dublin. Une acceptation, le 8 février, de la libre circulation n'écarterait cependant pas l'incertitude de nos relations avec l'Europe.

L'accord de Schengen, qui abolit les frontières terrestres avec l'Europe le 12 décembre 2008 et celles des aéroports le 29 mars 2009, est menacé par sa clause évolutive. Pour permettre le bon fonctionnement; de l'Espace, Bruxelles procède à des modifications de l'accord qui s'imposent à tous les pays

participants. La Suisse ne participe pas à la prise de décision sur les nouvelles règles. Mais elle doit les accepter ou; alors se retirer de l'accord. La question n'est pas anodine. Le Conseil fédéral doit déjà faire approuver une série de nouveautés par le Parlement, et par le peuple en cas de référendum. Les garde-frontières suisses devront, sur requête, prêter main forte à la surveillance des frontières extérieures à l'Espace, par exemple entre la Pologne et l'Ukraine. La Suisse devra échanger les informations sur l'octroi des visas, créer un fichier informatisé sur les armes et faciliter l'échange d'informations policières. C'est autant de menaces à la survie de l'accord de Schengen. Ainsi, l'UDC a d'ores et déjà manifesté son hostilité à l'intégralité de l'échange d'informations policières.

La contestation permanente des relations Suisse-Europe a encore d'autres beaux jours devant elle. Bruxelles entend désormais imposer une clause évolutive à tout accord portant sur la participation de la Suisse à un système communautaire.

C'est le cas des nouvelles formalités de contrôle des marchandises aux frontières. Ce sera le cas pour le futur accord sur l'électricité ou sur le libre-échange agricole. Quelle incertitude déstabilisatrice! Chaque modification réglementaire, même de détail, remettrait en question le fonctionnement; de pans entiers de notre vie économique et sociale. La politique européenne de la Suisse est un terrain miné par d'incessantes menaces référendaires. La Suisse est contrainte, sous menace d'asphyxie, de régler sa cohabitation avec l'Europe qui nous entoure. Elle refuse pour l'heure l'adhésion. Le fonctionnement; interne de l'Union serait, affirme-t-on, incompatible avec le maintien intact de la démocratie semi-directe. Pour éviter l'impossible isolement sans toucher à ses droits populaires, la Suisse a donc choisi; la voie des accords bilatéraux. Mais on s'aperçoit maintenant que la survie de ces arrangements ne fait pas meilleur ménage avec le droit référendaire.

La Suisse défendrait mieux ses

droits démocratiques à l'intérieur qu'en dehors de l'Europe. Elle compenserait

une certaine limitation des droits populaires par une participation aux décisions de

règles communautaires auxquelles elle ne peut se soustraire.

Age de la retraite: après l'échec de la thèse et de l'antithèse, à quand la synthèse?

Une mise en perspective des solutions et stratégies aptes à surmonter le blocage sur la retraite flexible

Jean-Daniel Delley (1er décembre 2008)

A droite, le refus obstiné de libérer les moyens nécessaires à la flexibilisation de l'âge de la retraite. A gauche, la volonté d'abaisser l'âge de la retraite. Résultat: un blocage de moins en moins supportable.

Mai 2004: le peuple rejette sèchement la 11ème révision de l'AVS: comment approuver un projet qui pénalise la retraite anticipée des moins bien lotis, augmente l'âge de la retraite des femmes, péjore la situation du conjoint survivant et freine l'adaptation des rentes au renchérissement? Depuis, le Parlement n'a pas avancé sur le dossier de la retraite flexible, malgré les promesses faites pour assurer le succès de la 10ème révision.

Novembre 2008: le peuple refuse nettement la proposition des syndicats et de la gauche d'ouvrir largement le droit à une pleine retraite dès 62 ans. Une proposition généreuse

dont n'auraient pourtant pas profité les bas revenus auxquels elle prétendait s'adresser: pour ces catégories de salariés, la rente AVS, augmentée d'une maigre rente de prévoyance professionnelle amputée, ne suffit pas pour vivre décemment.

Maintenant que les deux camps ont paradé en vain, il est temps qu'ils recherchent une solution impliquant des concessions mutuelles. L'enjeu est multiple: trouver un modèle de retraite flexible; créer des conditions de travail favorables à l'emploi des seniors; assurer à l'AVS des bases financières solides, de manière à ce que les futurs bénéficiaires puissent croire raisonnablement qu'ils en profiteront aussi.

Pour être acceptable, cette solution doit respecter l'équité entre les générations. Elle doit également répondre à une exigence de justice: celles et

ceux qui ont accompli un travail pénible, et dont l'espérance de vie s'en trouve statistiquement abrégée, ont droit à une retraite précoce. Enfin elle ne peut ignorer la réalité démographique, à savoir le vieillissement de la population. Des modèles existent qui tiennent compte de ces paramètres. L'Office fédéral des assurances sociales en a fait étudier plusieurs dont le législateur helvétique pourrait s'inspirer. On retiendra en particulier la mise en place de mécanismes auto-adaptatifs adoptés par la Suède et qui dépolitisent les décisions dépendantes de l'évolution incertaine de l'économie et de la démographie. Mais surtout la recherche d'un équilibre entre mesures d'économies et ressources nouvelles, équilibre qui permet de donner satisfaction partielle à chaque camp. Tout le contraire des coups de force et du tout ou rien pratiqués jusqu'à présent.

Quand les parents sont divisés dans les cantons

Les scrutins alémaniques sur l'harmonisation scolaire proposent une leçon en demi-teinte

Eric Baier (1er décembre 2008)

En Suisse allemande, on attendait un sérieux coup de frein des parents mobilisés contre les technocrates de l'éducation. Il n'a pas eu lieu, ou du moins pas dans la proportion attendue. La leçon à tirer reste cependant assez floue.

Pendant plus de dix ans, mais finalement dopés en mai 2006 par le succès sans précédent de la votation fédérale sur les articles constitutionnels sur l'enseignement, les techniciens de l'éducation, regroupés au sein de la très influente Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP), ont mis au point un concordat intercantonal. Ce concordat est le vaisseau amiral de la nouvelle politique d'harmonisation de l'école par la voie fédéraliste (d'où son non de «*Harmos*»). Il est censé tirer toute la politique de l'éducation en Suisse ces prochaines années. Le document évite l'écueil centralisateur et le fameux «*bailli scolaire fédéral*». Il vise en fait à harmoniser l'école en Suisse (entrée à l'école à 4 ans pour tous les cantons,

standards minimum de compétences, école unique sur une journée compacte, délégation de pouvoir à la CDIP) et s'est très vite trouvé exposé au feu de la critique la plus violente de la part de l'UDC. Le canton de Lucerne a rejeté Harmos dans le courant de l'été. Ce dernier week-end les cantons de Zurich et de St-Gall l'ont accepté, alors que les Grisons et Thurgovie le refusaient. La leçon à tirer est en demi-teinte.

Le fer de lance des opposants était constitué par l'UDC et ses affiches au contenu émotionnel très violent: un petit enfant de 4 ans traîné en pleurs et contre son gré à l'école. Les opposants disaient tout le mal qu'ils pensaient de cette étatisation rampante de la toute petite enfance, à un coût démesuré et avec des techniques choquante pour les familles traditionnelles.

Au-delà du contenu démagogique de ces arguments, se profile un problème central: à qui, de la famille ou de l'Etat, revient le rôle moteur dans le domaine

de l'éducation. Une distinction traditionnelle opposant éducation et instruction fait référence au rôle premier de la famille dans tout ce qui est éducatif, alors que l'école serait la meilleure pour la transmission du savoir. Cette ligne de démarcation, directement construite sur une opposition entre vie privée et espace public, ne donne pas de solution à la question de l'âge d'entrée à l'école. Cet âge d'entrée devrait être fixé par définition lorsque l'enfant peut quitter la seule sphère privée pour se livrer à des premières expériences d'espace public. Mais quel est le meilleur moment pour entrer à l'école?

L'UDC et certains parents alémaniques ont joué à se faire peur en dénonçant un grand méchant loup étatiste et voleur d'enfants. La confiance exprimée par Zurich et St-Gall suffit-elle à fonder un abaissement de l'âge d'entrée à l'école? Gageons que la démographie des 4 ans posera aux écoles d'autres problèmes plus ardues que ceux partiellement réglés ce week-end.

Causons justice!

Une tentative de dialogue entre le pouvoir judiciaire vaudois et la population au résultat frustrant

Alain Robert (29 novembre 2008)

C'est sous ce titre que le bureau cantonal vaudois de médiation judiciaire a convié le public à une soirée d'information et d'échanges qui s'est déroulée à trois reprises durant le mois de novembre, à Nyon, Yverdon-les-Bains et Vevey. Animées par un journaliste professionnel en guise de filtre modérateur, ces causeries mettaient aux prises le public et des représentants de l'ordre judiciaire.

A Yverdon-les-Bains le 18 novembre, on pouvait écouter les explications d'une présidente de tribunal d'arrondissement, d'un juge de paix, d'un juge d'instruction, d'un agent d'affaires et d'un avocat. Ce genre de manifestations a lieu pour la deuxième année. A première vue on peut penser qu'au temps de la communication indispensable, de tels évènements contribuent à faire connaître de façon positive le fonctionnement d'un monde souvent jugé étrange par le public.

C'est ainsi que se trouvaient réunis dans la salle du conseil communal un peu plus de vingt-cinq personnes, qui étaient venues non pas pour que l'on refasse leur divorce ou que l'on rejuge leur comportement routier dangereux, mais finalement curieux de pouvoir questionner l'usuel questionneur.

Quelques problèmes récurrents ont été évoqués, notamment l'accès aux tribunaux pour les

plus démunis (conditions d'octroi de l'assistance judiciaire), les raisons des proverbiales lenteurs de l'institution, le pouvoir du juge sur le plan décisionnel et le contrôle de qualité dans l'ensemble de la profession. Très vite les représentants de l'ordre judiciaire ont opté pour des réponses complexes à des questions pourtant simples. A l'évidence, il leur est beaucoup plus familier d'exercer leur fonction au quotidien que de se mettre au diapason de ceux qu'ils jugent, ne serait-ce que pour tenter d'en partager les interrogations dans un souci louable de communication.

A l'argument de l'insuffisance des moyens pour expliquer les lenteurs de la justice, manquait un élément important: la plus petite once possible d'autocritique. Or sur ce point, ni les uns ni les autres ne semblaient gênés par le fait que certaines procédures prennent plusieurs années, pas plus d'ailleurs finalement que par le coût parfois élevé des émoluments (fixés d'ailleurs par le législateur, un autre pouvoir autonome au sens où l'entendait Montesquieu) ou encore par les variations – souvent inexplicables si l'on ne connaît pas le dossier – que l'on peut constater entre une décision et la suivante dans des causes similaires: «*C'est un excellent point et la preuve que la justice fonctionne en toute indépendance*» s'est même exclamé un agent d'affaires.

Un citoyen posa en fin de

séance la (bonne) question suivante à la présidente du tribunal d'arrondissement: «*Est-ce une bonne chose si je lis la loi, en d'autres termes si je me documente? J'ai par exemple lu la partie du code civil sur le divorce. Suis-je valablement renseigné?*». Et la magistrate de féliciter son interlocuteur en lui disant que «*de connaître la loi est une très bonne chose*». Mais d'ajouter aussitôt que «*toute interprétation des textes en vigueur doit être laissée aux juristes qui seuls en sont capables en tenant compte aussi bien de la doctrine que de la jurisprudence*». Un peu à l'image du médecin qui seul est habilité à poser un diagnostic en présence d'une série de symptômes. Pas très satisfaisant comme conclusion.

A l'image des explications de l'avocat représentant sa profession, qui; ajoutait que «*seuls les avocats connaissent les indispensables codes internes qui leur permettent d'agir devant les tribunaux efficacement, car on ne critique pas un juge ou le temps qu'il met à se pencher sur tel ou tel problème, on le lui fait sentir de façon adéquate. Et ça, le simple citoyen ne peut ni ne sait le faire*». Tous les professionnels du droit n'ont manifestement pas compris qu'un accès facilité à la loi ne remettait pas en cause leurs compétences, mais au contraire devait catalyser leurs qualités intrinsèques.

La causerie était censée

rapprocher deux mondes. Elle n'a fait semble-t-il qu'en accentuer l'éloignement. Dans ces domaines, il semble nécessaire de plancher tant sur la façon de communiquer que sur le fond de ce que l'on transmet sans quoi la Justice

vaudoise, mais pas seulement elle, continuera d'être perçue comme un monde étrange dans lequel il ne faut s'aventurer qu'en cas d'extrême nécessité. Dommage dans une démocratie qui se veut directe

et proche du citoyen.

Dommage aussi pour le médiateur dont l'initiative fait sens, mais dépend par trop de la qualité de communicateurs des acteurs présents.

Art et Politique

Un colloque récent a rappelé que création artistique et activité politique sont comme deux soeurs

Invité: Pierre Jeanneret (27 novembre 2008)

Riche et vivant colloque, ouvert au public (venu nombreux), que celui qui s'est tenu le 8 novembre à l'Hôtel de Ville de Lausanne autour du thème «*Art et politique*», l'accent étant mis sur le canton de Vaud au XIXe siècle. Il s'agissait moins d'analyser la pensée politique ou philosophique de tel ou tel artiste que de s'interroger sur les liens – amitiés et réseaux, engagements partisans, etc. – qui se sont tissés entre les deux univers. En rompant avec le double cliché de l'artiste éthéré et de l'incompatibilité entre art et politique. En partant donc du postulat que la création artistique ou littéraire – même celle se réclamant de l'«*art pour l'art*» – n'est jamais neutre. Comme le disait Bertolt Brecht, une œuvre apolitique est une œuvre qui milite en faveur du régime en place...

Le colloque ayant été organisé conjointement par la Société d'Histoire de Suisse romande et par le Cercle démocratique lausannois, il fallait s'attendre à ce que l'on baignât dans le radicalisme. Ce fut, à de rares exceptions près, en effet le cas. Une prégnance du radicalisme

d'ailleurs légitimée par sa position dominante dans le paysage politique et culturel vaudois après 1845.

Tout le monde connaît François Bacion (1828-1890), le peintre du Léman, ses barques aux voiles latines et ses couchers de soleil rougeoyants. Mais qui se souvient encore du Bacion radical engagé, partisan affirmé du nouveau régime et du caricaturiste de *La Guêpe*, «*journal charivarique vaudois*»? Un titre emprunté bien sûr au *Charivari* parisien où Daumier avait publié ses redoutables dessins contre le roi Louis-Philippe, l'affublant d'une tête en forme de poire. Images à l'appui, Georges Andrey, chargé de cours émérite à l'Université de Fribourg, s'est attaché à expliquer les dessins de Bacion. Par exemple celui d'Henri Druey costumé en Guillaume Tell et s'opposant au roi de Prusse lors de l'affaire de Neuchâtel (1857). Mais la caricature ne paie pas. Et Bacion se consacrera surtout à ses paysages lacustres, devenus si célèbres que l'un d'entre eux a même été choisi pour

illustrer le tract des partisans du nouveau Musée des Beaux-Arts à Bellerive!

David Auberson, étudiant en histoire à l'Université de Lausanne, a consacré sa contribution à l'immense Charles Gleyre (1806-1874), dont deux tableaux sont restés des visions emblématiques d'une histoire vaudoise ... revue et corrigée par le républicanisme et le radicalisme! La toile *Le major Davel* (1850), représenté en une pose christique dans les instants qui précéderent son exécution à Vidy, consacra le retour en grâce du patriote et la naissance du «*mythe Davel*» rassembleur, transcendant les clivages politiques. Quant aux *Romains passant sous le joug* (1858), le tableau devait montrer comment les peuples – le chef des Helvètes Divico n'est même pas représenté – peuvent faire plier les Césars: entendez Napoléon III. Gleyre était en effet un républicain et un démocrate convaincu. Deux beaux exemples d'instrumentalisation de l'art à des fins politiques.

L'un des intérêts de tels

colloques est de permettre à de jeunes chercheurs de faire leurs gammes. Lui aussi étudiant en histoire à l'UNIL, Nicolas Gex a évoqué la figure de Jules Besançon (1831-1897), qui a laissé une production littéraire abondante, notamment des romans satiriques. Il fut d'abord le pourfendeur sarcastique de l'Eglise libre (liée aux milieux libéraux conservateurs), présentée comme une sorte de mafia pieuse! Ainsi, dans *Le Veau d'or*, Besançon montrait le goût de l'argent camouflé sous la mômérie. Mais cet «insider» en vint – ce qui était plus original – à se moquer sinon du système radical lui-même, du moins de ses profiteurs. *Les Mémoires de l'instituteur Grimpon* (qui ont été récemment rééditées) nous présentent l'incarnation même de l'opportuniste. Pour les adversaires politiques, le récit constituait «le livre d'or du radicalisme»...

Juriste, historien et essayiste souvent sollicité par les médias, Olivier Meuwly – par ailleurs maître d'œuvre du colloque – a présenté au public une figure sans doute inconnue de la plupart des auditeurs: celle de Joseph-Marc Hornung (1822-1884), l'un des maîtres à penser de Louis Ruchonnet. Professeur de droit, il fut aussi un analyste de la littérature, jugeant les écrivains à l'aune de leur apport à la construction de l'équilibre Etat-individus qui était au centre de sa philosophie politique hégélienne: cet Etat idéal alliant solidarité et liberté. Proche du poète Jean-Jacques Porchat, il a toujours considéré l'art comme le vecteur de l'idée nationale alors en construction.

Professeur de littérature à

l'UNIL, Daniel Maggetti s'est penché sur un «*maître*», l'écrivain Edouard Rod (1857-1910), qui a vite connu le purgatoire puis l'oubli, à l'instar d'autres gloires de la littérature vaudoise comme Eugène Rambert et Juste Olivier, dont les noms évoquent plutôt des rues ou avenues lausannoises... Un oubli un peu injuste d'ailleurs, car certains de ses romans, tel *L'incendie*, contiennent des pages fortes et peuvent encore se lire avec plaisir. C'est surtout la trajectoire d'Edouard Rod qui est intéressante. Issu d'un milieu modeste, radical, Helvétien, il se passionna pour Emile Zola et le naturalisme, considéré comme «*obscène*»: c'était alors presque une provocation en pays vaudois! Il gagna donc la Ville Lumière, reniant peu à peu ses racines où il se «*parisianisa*» et s'embourgeoisa, adoptant littérairement un réalisme de bon ton. Il gagna un statut d'officialité, fut encensé par le régime radical et acquit une véritable autorité dans le champ du pouvoir... sinon dans celui de l'art. Auteur adulé, auréolé d'une gloire internationale, il était en effet déjà remis en question par les jeunes écrivains des *Cahiers vaudois*. Il connut, on l'a dit, un rapide oubli après sa mort. C.-F. Ramuz, qui avait dédié *Aline* à Edouard Rod, enleva son nom de la dédicace dans l'édition de 1927. Le cas Rod montre que l'icône d'une époque peut n'avoir pas d'avenir à long terme. *Sic transit gloria mundi*...

Roger Francillon, professeur émérite de littérature à l'Université de Zurich, a étudié la grandiose commémoration liée au centenaire de l'entrée du canton de Vaud dans la

Confédération: le *Festival vaudois* de 1903. Celui-ci s'inscrivait dans la tradition des *Festspiele* patriotiques: spectacle en plein air, décors dignes de l'opéra *Aïda*, scène de 600 m2 où évoluèrent 2500 exécutants, musique d'Emile Jaques-Dalcroze, chœurs, danses, tableaux vivants, etc. Avec un humour qui fit florès, R. Francillon décrivit le mélomèle de tableaux soi-disant «*historiques*» où les spectateurs purent voir apparaître le bon «*comte vert*», la reine Berthe, Pierre Viret, les héros du Grütli et les mânes de Mirabeau... Soucieux de ne point blesser les sensibilités des Confédérés invités au *Festival*, l'on s'abstint de toute allusion trop claire au régime bernois et aux événements controversés de 1798. La fête se déroula donc dans un climat de ferveur populaire et d'unanimité.

Saut temporel, spatial mais surtout politique avec l'historien Pierre Jeanneret (auteur de ces lignes), qui présenta le Théâtre prolétarien genevois (1930-40). Celui-ci s'inscrivait dans la ligne idéologique de la IIIe Internationale communiste et, sur le plan formel, dans celle de l'agit-prop soviétique ou allemand, recourant notamment au chœur parlé, considéré comme l'expression non de l'individualisme mais de l'idéal collectif. On constate un important revirement en 1936, correspondant au changement de ligne du *Komintern*: le passage de la tactique «*classe contre classe*», qui avait fait le lit de Hitler en divisant la gauche, à celle du Front populaire réunissant communistes, socialistes et républicains antifascistes. Le Théâtre cessa alors d'être

«*prolétarien*» et prit le nom de L'Effort, appellation moins révolutionnaire et plus consensuelle. C'est à ce titre que le groupe participa à d'autres *Festspiele*, ouvriers ceux-là, comme *Europe 1937* évoquant la lutte de la République espagnole ou la grandiose *Fête de Mai 1937*. Il eut aussi le mérite d'introduire Brecht en Suisse romande. Et celui de former sur le tas des acteurs-ouvriers comme Jacques Vaëna, plus connu du public et des auditeurs de radio sous le nom de William Jacques. Cette expérience théâtrale montre qu'un art ouvrier ou «*prolétarien*» est possible hors du recours au kitsch du «*réalisme socialiste*» stalinien.

Enfin, finissant de lier la gerbe,

Philippe Kaenel, professeur d'histoire de l'art à l'UNIL, revint à la caricature vaudoise au XIXe siècle, premier thème évoqué lors du colloque. Il souligna l'importance des lois sur la liberté de la presse dès les années 1840, ainsi que l'importance des emprunts, voire du «*piratage*», fréquents et admis à l'époque: ainsi le nom, déjà évoqué, du *Charivari*. A travers quelques exemples imagés, il mit en valeur le rôle des tensions entre la Suisse et la Prusse, ou entre la Suisse et la France de Napoléon III, et celui des sensibilités confessionnelles. En achevant son analyse d'un «*dialogue graphique et politique*» par *L'arbalète* (1916-1917) d'Edmond Bille, peintre que l'on associe plutôt à l'Ecole de Savièse qu'à la

caricature politique. Relevons au passage que Philippe Kaenel (avec le concours de Catherine Lepdor) vient de signer les textes éclairants du catalogue de l'exposition Alexandre Steinlen au Musée des Beaux-Arts de Lausanne: autre artiste dont les rapports avec le social et le politique furent particulièrement étroits!

Cette succession de contributions, aussi variées que stimulantes, a donc permis d'aborder un certain nombre de problématiques qu'il conviendra d'approfondir. Et peut-être surtout de montrer combien notre regard sur les productions artistiques et littéraires varie selon le lieu et l'époque. L'œuvre change donc de signification parce que l'œil change lui aussi.